

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

DECLENCHEMENT SUR PREVISION

PARTICULES PM10



PROCEDURE D'INFORMATION ET RECOMMANDATION SUR LE DEPARTEMENT DU JURA

ZONAGE ET EVOLUTION DES TAUX DE POLLUTION

Secteur	Procédure ⁽¹⁾	Maximas constatés (sur 24h en µg/m ³)			Prévisions
		18/01	19/01	Aujourd'hui le 20/01	21/01
Jura	PIR	25	40	< 50	> 50
Ailleurs en Franche- Comté	Doubs	23	40	< 50	> 50
	Haute-Saône	28	32	< 50	< 50
	AUBM (2)	23	41	< 50	< 50

(1) PIR : Procédure d'Information et de Recommandation / PA : Procédure d'Alerte

(2) AUBM : Aire Urbaine Belfort Montbéliard Héricourt Delle

■ : aucune procédure en cours

■ : niveau d'information et de recommandation

■ : niveau d'alerte

EXPLICATIONS

L'anticyclone présent sur la France apporte un temps froid et sec, sans vent. Ces conditions sont particulièrement favorables à l'accumulation des particules fines dans l'atmosphère, émises notamment par le trafic routier et le chauffage.

Les concentrations en particules augmentent progressivement et les modèles prévoient un dépassement du seuil d'information et de recommandation du 50 µg/m³ sur le Jura mais aussi sur le Doubs pour la journée de demain samedi 21 janvier.

CONTACTS

Bulletin établi par : **Hélène TISSOT**

Permanent communication : **Hélène TISSOT**

Téléphone : **07 83 37 95 53**

Pour plus d'informations sur la qualité de l'air, consulter les données en direct ou s'abonner gratuitement aux alertes : www.atmo-franche-comte.org



et sur l'aspect sanitaire : ars25-alerte@ars.sante.fr ou au 03 81 65 58 18

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Polluant concerné : Particules PM10

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale	Populations vulnérables ⁽³⁾ et sensibles ⁽⁴⁾
<p>Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.</p> <p>En cas de gêne inhabituelle (fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux...), prendre conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.</p>	<p>Eviter toute activité physique ou sportive intense autant en plein air qu'à l'intérieur.</p> <p>Limiter les sorties au niveau des grands axes routiers.</p> <p>Prendre avis auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de symptômes ou d'inquiétude.</p>
<p>Ne pas modifier votre pratique habituelle d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.</p> <p>Ne pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants (tabac, solvants, combustion bois, pollens...)</p>	

(3) Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

(4) Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (exemples : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- Prendre connaissance de la totalité des recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé et de la réglementation sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé : <http://www.ars.franche-comte.sante.fr>
- Consulter les données en direct, s'abonner gratuitement aux newsletters et alertes et consulter la réglementation en vigueur en matière de qualité de l'air extérieur sur le site internet d'ATMO Franche-Comté www.atmo-franche-comte.org
- Consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet www.pollens.fr

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

 Transports	<p>Réduire la vitesse des véhicules automobiles thermiques.</p> <p>Limiter l'usage des véhicules automobiles thermiques, en particulier les véhicules Diesel non équipés de filtres à particules.</p> <p>Pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun.</p>
 Industrie	<p>S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.</p>
 Résidentiel et tertiaire	<p>Ne pas surchauffer son logement, une température de 19°C étant estimée suffisante.</p> <p>Ne pas utiliser le bois et ses dérivés comme chauffage d'appoint ou d'agrément dans les logements où il n'est pas une source indispensable de chauffage.</p>